



"Mieux vaut prévenir que guérir"

# POUR EN SAVOIR PLUS !

N° 20 – OCTOBRE 2008



Mutuelle du Trésor

SECTEUR PREVENTION



## DU 13 AU 19 OCTOBRE 2008 : SEMAINE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE

### LES ACCIDENTS DE LA ROUTE : UN GACHIS HUMAIN

En 2007 en Europe : 43000 morts  
En France, 4709 morts ; 103201 blessés pour 81378 accidents (dont 40045 hospitalisations). Plus de 4400 handicapés lourds (perte d'un membre - handicap cérébral).  
300 à 400 personnes sont blessées chaque jour par un véhicule et une quinzaine d'entre elles en meurent. Près d'un tiers sont des jeunes de moins de 25 ans.  
A l'échelle planétaire, en vingt ans, la route a tué autant de gens qu'une guerre mondiale.

Certes, les pouvoirs publics soulignent aujourd'hui avec beaucoup de satisfaction la baisse régulière des taux de blessés et de morts sur les routes de France. Cependant, il ne faut pas se leurrer, cela est dû au renforcement des contrôles et des sanctions et non à une amélioration des comportements des conducteurs.

Si de nets progrès en matière de sécurité routière sont enregistrés depuis 5 ans, le bilan en milieu urbain des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes) reste préoccupant. Sur 4709 personnes tuées dans un accident de la circulation, on déplore :

- 535 piétons
- 181 cyclistes
- 830 motocyclistes
- et 317 cyclomotoristes

Ces chiffres sont impressionnants, pourtant ils ne disent rien du mal infligé, des épreuves des survivants, des familles décimées, des handicapés à vie. Comme le soulignent les victimes et leurs proches, une grande insouciance collective tient lieu de raison en ce domaine.

Mais la réalité trop longtemps reléguée derrière les statistiques commence doucement à percer à travers l'expression de ceux qui en ont été marqués et pour qui la vie a désormais pris un autre sens. Les médias et les campagnes de sensibilisation y donnent une place grandissante. La réglementation impose dorénavant de montrer des images éprouvantes aux conducteurs les plus imprudents pour favoriser une prise de conscience. Autrement, cette prise de conscience reste impossible tant chacun est naturellement porté à la dénégation, au refoulement de l'horreur.

### LES CONSEQUENCES

#### L'ENFANT :

Il est très vulnérable dans la rue. Les parents doivent les éduquer et leur montrer l'exemple.

Laisser l'enfant aller à l'école à pied ou en vélo est possible à condition de s'assurer qu'il a bien compris les règles et qu'il les respecte. Le vélo doit être bien maîtrisé au niveau de l'équilibre mais il doit aussi comprendre la circulation. Le « risque piéton » apparaît dès 3 ans (maternelle). C'est à 11/12 ans que les enfants ont le plus de risques (collège).

### **L'ADO ET LES CYCLOMOTEURS**

Toute personne née après le 31/12/1987 doit être titulaire du Brevet de Sécurité Routière (ou avoir le permis) pour conduire un cyclomoteur.

317 tués et 16258 blessés en 2007 (pour mémoire, 181 cyclistes tués). Le risque d'accidents en cyclomoteur culmine entre 14 et 18 ans ; c'est l'époque où les comportements à risques des ados sont le plus important (refus de priorité - non respect du stop, feu rouge, sens interdit - conduite agressive - absence de casque - débridage moteurs ...).

### **LES MOTARDS**

830 tués et 17808 blessés en 2007. Les motards sont particulièrement exposés. Le plus grand danger pour eux est la voiture ; le risque du motocycliste est 20 fois supérieur à celui de l'automobiliste (portières voitures en stationnement - marquages au sol et glissades - déformations chaussée).

L'équipement est primordial (casque homologué - vêtements et gants protecteurs).

Les passagers sont exposés aux mêmes risques (siège spécial pour les moins de 5 ans).

### **LES SENIORS AU VOLANT**

Les personnes âgées ont aussi besoin de conduire ; elles sont de plus en plus nombreuses sur la route. Elles sont certainement plus prudentes mais la baisse de leurs capacités physiologiques (acuité visuelle – audition - médicaments) pose le problème des risques liés à l'âge et de l'intérêt d'une évaluation médicale et d'aptitude (il n'est pas rare de voir un automobiliste âgé en contresens sur l'autoroute).

Il faut éviter les situations difficiles comme conduire la nuit, par mauvais temps, les grands départs ou les secteurs complexes (nœuds autoroutiers, giratoires difficiles).

### **LES HANDICAPES**

La bonne conduite, c'est aussi d'aider les personnes handicapées encore plus vulnérables, notamment les piétons malvoyants et malentendants.

### **LA PREVENTION**

La **vigilance** au volant est un élément fondamental de sécurité. La concentration du conducteur est indispensable à une conduite parfaitement maîtrisée. Plusieurs facteurs peuvent altérer la vigilance au volant. Les principaux sont : la fatigue, l'alcool, la prise de médicaments et le téléphone portable, la vitesse, les drogues, les imprudences, mauvais entretien ...

**La fatigue** : elle représente une cause importante d'accidents mortels puisque l'assoupissement est à l'origine d'un accident mortel sur trois sur autoroute (31%).

Les signes annonciateurs de **somnolence** sont :

- les bâillements répétés
- le picotement des yeux
- les courbatures et la tête lourde
- une sensation de nuque raide
- l'apparition de mouvements automatiques (cligner des paupières, se passer la main dans les cheveux ...)

Pour éviter cela : avant tout long trajet, il est recommandé de se reposer. Une nuit de sommeil complète est conseillée.

Lors d'un long trajet, il est recommandé de s'arrêter toutes les deux heures et d'effectuer une pause d'au moins un quart d'heure. A l'occasion de ces pauses, une activité physique peut être réalisée afin de se détendre (marche, jeu ...). Si le conducteur est fatigué, une sieste est un moment de récupération important.

#### **L'alcool : 1<sup>ère</sup> cause d'accident de la route.**

30 % des conducteurs responsables d'accidents mortels ont une alcoolémie positive.

Près de 2 % des personnes circulent en état d'ivresse.

A cette occasion, le conducteur voit diminuer sa vigilance et augmenter son temps de réaction et du même coup le risque d'accident grave.

**L'abstinence totale** lors de la conduite représente la seule mesure réellement efficace dans ce domaine. Quelques pays européens l'ont d'ailleurs déjà adoptée.

***Le conducteur est en infraction s'il conduit avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,5 gramme par litre de sang ou 0,25 mg par litre d'air expiré.***

**Les médicaments et divers toxiques** : la responsabilité des médicaments et des toxiques (drogues), en particulier des tranquillisants et divers psychotropes, dans la survenue des accidents de la circulation est moins bien connue car moins étudiée. Le **cannabis** fait son apparition chez les jeunes conducteurs.

Les quelques études effectuées montrent qu'environ 15 % des conducteurs impliqués dans un accident de la circulation ont un taux sanguin positif de psychotropes ou de tranquillisants. Dans près de 9 %, une association est retrouvée avec l'alcool.

***Sanctions encourues : deux ans fermes et 4500 € d'amende ainsi que la perte de 6 points : telle est la peine maximale encourue par un conducteur qui provoquerait un accident sous l'emprise du cannabis.***

**Le téléphone portable** : 40 % des possesseurs de téléphone portable déclarent l'utiliser en conduisant. Ce sont les moins de 35 ans et les cadres supérieurs qui sont les plus imprudents dans ce domaine.

***Faites une pause pour téléphoner, vous serez plus attentif à votre correspondant et plus attentif à la route lorsque vous aurez raccroché.***

### **La vitesse**

L'excès de vitesse est un facteur de risque redoutable. Il est en cause dans de très nombreux accidents corporels et mortels. Les contrôles, les amendes et les retraits de points ont fortement contribué à faire baisser le nombre des excès de vitesse.

Toutes les études montrent que la vitesse de 50km/h en agglomération doit être considérée comme une limite maximale pour la sécurité des passagers et pour celle des gens extérieurs. Peu de conducteurs ont conscience qu'à 50km/h, le temps de réaction ajouté à la distance de freinage ne permet généralement

pas de s'arrêter en moins de 25 mètres. Rappelons aussi qu'un choc frontal à cette vitesse correspond à la chute d'un troisième étage. Il est donc logique que se multiplient en ville les limitations à 30km/h.

### **Respectez les limites de vitesse !**

**Attention** : toutes les limitations de vitesse signalées par les panneaux ont été évaluées par temps sec. En cas d'intempéries, les conducteurs doivent les revoir à la baisse, parfois très sévèrement.

### **Ceinture de sécurité**

**Le port de la ceinture est obligatoire**, à l'avant comme à l'arrière.

Le non port de la ceinture reste l'un des principaux facteurs de mortalité (notamment chez les jeunes enfants passagers). Il intervient dans près du tiers des accidents de la route. Le taux de mortalité des non ceinturés est deux à trois fois plus élevé que celui des ceinturés.

### **Les sanctions en cas de non port de la ceinture**

Le conducteur est responsable du port de la ceinture ou d'un moyen de retenue adapté pour tous ses passagers âgés de moins de 13 ans.

Tout conducteur ne portant pas sa ceinture s'expose à une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (135 Euros) et au retrait de trois points sur son permis de conduire.

Hormis les cas liés à l'exercice de certaines professions, seuls les détenteurs de certificats d'exemption sont dispensés du port de la ceinture. Ces certificats sont délivrés par les médecins des commissions médicales départementales du permis de conduire.

Le port de la ceinture relève aussi du civisme. Les accidents de la route coûtent 22 millions d'euros (150 millions de francs) par jour à la collectivité : secours, hospitalisation, rééducation ...

### **Le Code la Route**

Qu'elles soient conscientes ou non, les transgressions du Code font partie des principales causes d'accident. Après le dépassement de vitesse et la conduite en état d'ivresse, les infractions les plus dangereuses

sont le franchissement de feux rouges, le non respect des STOP, les dépassements interdits, les dépassements et les changements d'orientation sans clignotant, les remontées de sens interdit ...

### **Respectez le Code !**

#### **La conduite accompagnée**

L'apprentissage anticipé de la conduite permet d'acquérir de l'expérience et réduit sensiblement les accidents fréquents les premières années.

#### **Que faire en cas d'accident**

Les premiers réflexes à adopter :

- appuyer sur les feux de détresse (warning)
- baliser les abords de l'accident : placer un triangle de présignalisation plusieurs mètres avant le ou les véhicules et un second triangle après pour prévenir les voitures qui arrivent dans l'autre sens
- couper le contact des automobiles accidentées et débrancher leur batterie
- empêcher de fumer près de l'accident
- appeler le 15 pour prévenir les services d'urgence. Leur indiquer le lieu précis de l'accident et, si possible, le nombre de blessés et la gravité de l'accident. Composer le 17 pour la gendarmerie ou le 18 pour les pompiers (le 112 à partir d'un portable)
- ne sortir les blessés du véhicule qu'en cas de danger immédiat, sinon attendre les secours. Ne jamais retirer le casque d'un motocycliste
- stopper les hémorragies par compression
- en cas d'incendie, utiliser de préférence un extincteur en dirigeant le jet vers la base des flammes. A défaut, jeter de la terre, du sable ou une couverture. Jamais d'eau

Ce rappel ne vaut évidemment pas un stage de secourisme pour apprendre les gestes d'urgence et les premiers soins.

#### **Nouvelles normes**

**Obligation** de posséder un **gilet** de sécurité et un **triangle** de signalisation.

#### **Sanctions applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2008 :**

Une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (amende forfaitaire de 135 Euros, amende minorée de 90 euros).

Obligation pour les cyclistes de porter un gilet de sécurité lorsqu'ils circuleront de nuit ou hors agglomération ou de jour dans de mauvaises conditions de visibilité.

#### **Quelques règles de sécurité :**

L'existence de dispositifs de sécurité ne doit pas faire oublier les règles de sécurité qui peuvent vous sauver la vie au moment même de votre départ en vacances :

- vérifier ses amortisseurs
- vérifier la pression de ses pneus
- vérifier son éclairage
- vérifier ses plaquettes de freins
- ne pas trop charger son véhicule
- utiliser des systèmes homologués pour faire voyager les enfants (siège auto)
- attacher sa ceinture de sécurité
- garder ses distances en particulier sur autoroute et sur route mouillée
- pour les motards et les cyclistes : garder son casque malgré la chaleur
- ne pas boire lors de tout voyage en voiture
- se reposer régulièrement sur le trajet des vacances (idéalement toutes les deux heures : s'endormir au volant n'arrive pas qu'aux autres : 31 % des accidents mortels sur la route sont dus à l'assoupissement
- ne pas partir après une journée de travail et favoriser une nuit de sommeil préalable à tout long trajet
- la conduite de nuit est plus dangereuse, on dénombre autant de tués la nuit que le jour, avec trois fois moins de trafic !

***Alors prenez la route en toute sécurité***

#### **Quelques sites :**

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

**Prévention Routière Diffusion**

**6 Avenue Hoche**

**75008 PARIS - Tél. 01.44.15.27.82**

**Mail : [prd@preventionroutiere.asso.fr](mailto:prd@preventionroutiere.asso.fr)**

**[www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)**